

# Délibération n°2017.00001

Finances - Débat d'orientation budgétaire 2017

Séance du 28 février 2017

**Département de la Seine et Marne**

**Arrondissement de Meaux**

**Canton de Mitry-Mory**

**Nombre de Conseillers Municipaux**

en exercice : 33

présents : 24

absents excusés représentés : 7

absents excusés non représentés : 2

L'an deux mille dix-sept, le 28 février, le Conseil municipal, dûment convoqué le 22 février, s'est réuni à Salle Jean Vilar - 5 avenue Jean-Baptiste Clément à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (arrivée à 20h52, délibération n°2017.00001), Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

**ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :**

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à M. Jean BOUGEARD, M. Jean-Pierre BONTOUX donne pouvoir à Mme Audrey MERET, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT

**ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :**

Mme Isabelle PEREIRA, M. Sun-Lay TAN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Benoît PENEZ

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

[www.mitry-mory.net](http://www.mitry-mory.net)  
[info@mitry-mory.net](mailto:info@mitry-mory.net)

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2017.00001

### Finances - Débat d'orientation budgétaire 2017

---

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire de Mitry-Mory,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes de 3500 habitants et plus,

Considérant que ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

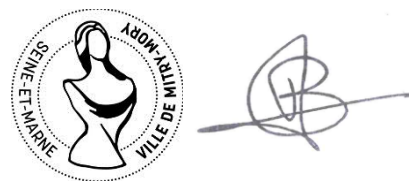
**DELIBERE**  
**A l'unanimité**

**CONSTATE**, par un vote de l'assemblée, que le débat relatif aux orientations budgétaires pour 2017 a eu lieu avec pour appui le rapport joint à la présente.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.